

L'OISE DES DROITS ET DES DEVOIRS DOSSIER DE CANDIDATURE AU « PASS'ÉTUDES CITOYEN »

Le coût des études ne doit pas être un obstacle à la réussite des jeunes et la possibilité de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et la formation.

Dans cette perspective, afin de renforcer l'esprit citoyen, de créer du lien social et fort de l'expérience du Pass Permis et Ordi Citoyen, le Conseil départemental de l'Oise met en place une **aide forfaitaire de 300 €** destinée aux jeunes oisiens majeurs, qui souhaitent acquérir des équipements nécessaires, hors ordinateur portable et accessoires, à la poursuite de leurs études, en contrepartie d'une **contribution citoyenne**.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU DOSSIER :

- être âgé de 18 à 21 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- être diplômé au niveau IV ou V (diplôme du ministère de l'Éducation nationale) ;
- être domicilié dans l'Oise (hors résidences scolaire et universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise ;
- être inscrit, au moment de la demande :
 - dans un établissement d'enseignement situé en France et dispensant un diplôme à reconnaissance nationale ;
 - ou dans un pays européen ayant adhéré au processus de BOLOGNE, processus de rapprochement des systèmes d'études supérieures européens amorcé en 1998 et qui a conduit à la création en 2010 de l'espace européen de l'enseignement supérieur, constitué à ce jour de 47 États, et dispensant un diplôme à reconnaissance nationale ;
 - ou être en contrat d'apprentissage.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE :

- ✓ Le bénéficiaire s'engage à effectuer une contribution de 35 heures au service des structures du secteur non marchand de l'Oise telles que les collectivités territoriales et leurs groupements ; autres personnes de droit public ; organismes de droit privé à but non lucratif (association loi 1901, Ateliers et Chantiers d'Insertion, organismes de sécurité sociale, comité d'entreprise, fondation, etc), respectant les principes de laïcité et de neutralité politique et partenaire de Pass Etudes Citoyen.

Il lui appartient de prendre contact avec la structure choisie pour en arrêter les modalités (calendrier, mission) avant le dépôt de sa candidature. Après notification écrite de l'acceptation du dossier par le Conseil départemental, une convention de partenariat tripartite est établie entre le Département, le bénéficiaire de l'aide et la structure choisie.

- ✓ Le bénéficiaire dispose d'un **délai d'un an**, à compter de la date d'acceptation de sa candidature, pour effectuer son action citoyenne qui pourra être fractionnée – le fractionnement ne pourra toutefois pas être inférieur à une journée de 7 heures.

Le département se réserve le droit d'ajourner le dossier si le délai est supérieur à 1 an.

À noter :

- La contribution ne peut débuter avant la notification écrite de l'acceptation du dossier par le Conseil départemental ; aucune dérogation ne sera accordée.
- L'aide de 300 € fait l'objet d'un versement unique et est versée sur le compte du bénéficiaire une fois la contribution citoyenne effectuée et après production, par le bénéficiaire, de l'attestation de fin de mission signée par l'établissement. Le bénéfice de l'aide n'est ouvert qu'une seule fois.

LE BÉNÉFICIAIRE

Bénéficiaire

Nom et prénom :

Nationalité :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse : Code postal :

Commune :

N° de téléphone fixe : N° de portable:

Courriel :

Je souhaite recevoir les actualités du Conseil départemental.

Situation du bénéficiaire (joindre les justificatifs) :

Étudiant

Établissement fréquenté : Diplôme préparé :

Adresse :

Contrat d'apprentissage depuis le : Employeur :

Adresse :

LA CONTRIBUTION CITOYENNE

Structure ou association d'accueil

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de téléphone fixe :

Courriel :

Représenté par Monsieur (Madame) en sa qualité de

Nom et prénom :

Nom et qualité du tuteur :

Missions (décrivez en quelques lignes les activités que vous aurez à réaliser, le lieu et les dates prévisionnelles)

Indiquer impérativement sur quelle période la contribution citoyenne sera effectuée.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature et cachet :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACQUISITION PRÉVUE

Acquisition(s) prévue(s) :

.....

.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Non et prénom du père :

Adresse :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Le signataire certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Il s'engage à signer, en tant que de besoin, un engagement de confidentialité et à fournir, dans un délai de trois mois après la fin de sa contribution la facture correspondant aux acquisitions des équipements nécessaires, hors ordinateur portable et accessoires, à la poursuite de ses études.

Il reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir le « Pass'Études citoyen ».

À

le

Signature du demandeur

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou titre de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'étudiant (s'il est fiscalement indépendant) ou des parents (attestation manuscrite et facture, EDF, téléphone, etc...)
- Photocopie du diplôme
- Copie du certificat de scolarité de l'année en cours ou du contrat d'apprentissage
- Relevé d'identité bancaire ou postale pour le versement de l'aide forfaitaire

DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
SERVICE DES MOYENS FINANCIERS
1, RUE CAMBRY
CS 80941
60024 BEAUVAIS

Tél. : 03.44.06.65.48
valerie.heuldoise.fr

« Vos données personnelles font l'objet d'un traitement dont la finalité est votre demande de Pass Etudes citoyen. Conformément au règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Ces données sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez adresser toute demande concernant vos données personnelles par voie électronique à l'adresse mail delegue-rgpd@oise.fr ou en écrivant au Conseil Départemental de l'Oise à l'attention du Délégué à la Protection des Données - 1, rue Cambry 60000 Beauvais. »